

afin de déterminer aussi exactement que possible l'heure du crime.

Il n'y avait aucun danger à agir ainsi, l'agent Gardel, en venant rendre compte de ses recherches, avait donné l'assurance que M. d'Humbart ne songerait nullement à fuir.

L'agent était persuadé que l'assassin était un habitué de la maison.

Les mystères de la vie parisienne lui étaient trop connus pour qu'il pût s'étonner de rien.

Cependant son imagination n'était pas allée jusqu'à soupçonner le mari.

Lorsqu'en l'eut mis au courant de la situation nouvelle, il s'écria de même que son chef :

— C'est impossible, ou cet homme est fou. Mais non ! il s'occupe des obsèques de sa femme.

— Eh bien ! dit le procureur impérial. Nous allons prévenir les médecins chargés de l'autopsie. Il faut aussi avertir à la mairie, afin que la constatation du décès soit faite immédiatement, et que l'église puisse sans difficulté faire le service à midi. Vous, Gardel, vous serez un des aides pendant l'autopsie. Vous noterez avec soin tous les faits, tous les gestes, toutes les paroles de M. d'Humbart. Surtout qu'il ne se doute pas qu'il est surveillé. Nous prendrons tous les ménagements possibles pour lui annoncer l'autopsie. C'est une opération qui, en tout état de cause, doit faire sur lui une profonde impression. A vous, Gardel, de voir et de bien voir.

Les mesures prescrites par le procureur impérial furent prises immédiatement.

La justice française a, quand il le faut, des moyens d'action extrêmement rapides.

Pendant qu'un agent allait donner des instructions à la mairie et à l'église, Gardel se rendait chez le médecin ordinairement commis pour les autopsies. Un juge d'instruction (ce n'était pas le membre du cercle, il s'était refusé) était désigné pour finir cette affaire, et se transportait chez M. d'Humbart.

Préalablement, il avait pris connaissance des pièces déjà au dossier et l'on l'avait mis au courant de la situation.

Du rapprochement de paroles de M. d'Humbart au cercle et des faits, résultait une série de présomptions très graves.

Comment admettre, en effet, que le hasard seul avait réalisé le programme de mort ?

M. d'Humbart avait dit : " Je choisirais un jour où mes gens seraient absents de la maison, " précisément le valet de chambre et la camériste avaient reçu congé.

Il avait annoncé le bouleversement des meubles et l'enlèvement des bijoux et des valeurs. . . . Ces deux faits étaient relevés par le rapport du commissaire, avec cette circonstance aggravante qu'on avait simulé une lutte.

Il n'était pas jusqu'à l'appel. Au secours ! à l'assassin ! qui ne concordât exactement.

Malgré tout, le magistrat présent à la discussion du cercle n'était pas absolument convaincu, on le sait, de la culpabilité de M. d'Humbart ; mais il croyait pouvoir affirmer que cet homme n'avait pas la conscience tranquille.

— Il faut, c'est mon avis du moins, disait-il, il faut remonter le cours de son existence et essayer de découvrir un crime impuni. C'est par là que la justice arriverait à démêler la vérité au sujet du meurtre de sa femme.

— Mais, objectait-on, si M. d'Humbart est sous l'obsession d'une pensée criminelle, n'est-il pas possible que les

horribles forfaits de Troppmann lui aient fait perdre l'esprit ? Ce n'est malheureusement pas le premier qui soit devenu fou à la suite des crimes de Pantin. . . . N'est-il pas possible qu'il ait conçu le projet de tuer sa femme ; et, sous l'empire d'une sorte d'hallucination, n'est-t-il pas pu raconter ce qu'il se disposait à faire ? . . . Le meurtrier présumé avait une barbe rousse. Eh bien ! M. d'Humbart a pu se faire une tête, et jouer vis-à-vis de son concierge et de sa servante, la tragique comédie qui s'est terminée par un coup de poignard et le pillage.

En matière criminelle, si les déductions de la logique sont de précieux auxiliaires, un fait matériel est bien autrement utile à la justice.

Il fallait donc avant tout procéder à l'autopsie du cadavre de Mme d'Humbart et déterminer l'heure du meurtre.

Dès que l'agent Gardel fut de retour avec les docteurs, le juge d'instruction prit les devants et se rendit au boulevard Malesherbes.

M. d'Humbart était seul dans son salon. Il avait fait défendre sa porte, et il errait comme une âme en peine, n'osant pas entrer dans la chambre de sa femme, dans laquelle s'était installée Mme de Saint-Gaudens.

C'était une étrange situation. Cet homme n'était plus maître chez lui.

Aussi reçut-il comme un libérateur le juge d'instruction pour qui, toute défense avait été levée.

Le juge se garda bien de laisser percer ses secrètes pensées.

C'est en homme du monde plutôt qu'en magistrat qu'il avertit M. d'Humbart de la cruelle nécessité dans laquelle se trouvait la justice.

M. d'Humbart comprit à demi mot.

— J'aurai le cœur déchiré, dit-il. . . ; mais j'ai du courage, monsieur le juge : que la justice poursuive son œuvre.

Les docteurs ne tardèrent pas à arriver, accompagnés du médecin de l'état civil.

Ce dernier n'avait qu'un bulletin à signer, sa mission fut vite remplie. Avant de retirer, il dit, comme ces messieurs le font toujours, que la famille pouvait régler désormais, à sa convenance, le service de la défunte. . . .

— J'ai fixé l'enterrement demain à midi, et à moins que la justice ne s'y oppose. . .

— Nullement, dit le juge.

Les médecins légistes approuvaient du geste. M. d'Humbart donna l'ordre à son valet de chambre d'aller prendre les dernières dispositions.

Il s'était, en effet, ménagé des intelligences avec le valet de chambre, et il avait tout lieu de les croire sûres. Il avait jugé Julien : " Cet homme aime l'argent et n'est pas dévoué à son maître. "

M. d'Humbart, sur l'invitation du juge d'instruction, conduisit les médecins à la chambre de sa femme.

Rien n'avait été dérangé. Des cierges en grand nombre brûlaient autour du lit, et leur clarté tremblotante donnait à cette chambre, luxueusement et coquettement meublée, un aspect fantastique.

La tête marmoréenne de la morte, encadrée par ses magnifiques cheveux châtons, ressortait comme une figure de marbre blanc plaquée sur un médaillon de bois des îles.

Les sœurs de charité, qui se relevaient de deux heures en deux heures, priaient.

Mme de Saint-Gaudens, affaissée sur elle-même, sanglotait. Pour la première fois depuis dix ans, peut-être, cette femme était émue.